

Rapport n°16

Accunsentu per a programmazione Dutazione pulitica di a Cità (DPV) 2023

Approbation du programme proposé par la Ville au titre de la Dotation Politique de la Ville 2023

Créée par l'article 172 de la Loi de finances en 2009, la dotation politique de la ville (DPV) bénéficie aux communes particulièrement défavorisées et présentant d'importants dysfonctionnements urbains. Le territoire de Bastia figure de nouveau parmi les bénéficiaires de cette dotation pour 2023, dont le montant total est de 713 955 €.

La note d'information du 13 février 2023 détaille les modalités et objectifs prioritaires fixés par le gouvernement et notamment :

- les types de projets subventionnés : projets de fonctionnement ou d'investissements, situés sur la commune de Bastia et répondant aux enjeux identifiés dans le cadre du contrat de ville,
- une attention particulière aux opérations
 - o s'inscrivant dans l'objectif de transition écologique des territoires
 - o de dédoublement des classes des écoles situés en REP et REP+
 - o de rénovation des bâtiments scolaires les plus dégradés des quartiers prioritaires
 - o de construction d'établissements d'accueil jeune enfant et structures d'animation de la vie sociale
 - o de construction ou rénovation d'équipements sportifs de proximité dans le QPV, y compris en pieds d'immeubles
 - o d'amélioration de l'accès aux services,
- les dossiers de subvention ont été adressés à Monsieur le Préfet avant la date convenue, qui sous réserve de complétude du dossier et après examen pourra prendre des conventions attributives de subvention.

Ainsi, en lien avec les enjeux et objectifs opérationnels du contrat de ville d'une part, et au regard de l'opérationnalité des projets, la Ville de Bastia propose de solliciter la DPV 2023 pour les projets suivants :

FONCTIONNEMENT					
Opération	Dépense éligible en € HT	taux d'intervention DPV	subvention DPV (€)	Autres subventions	part financement - Ville de Bastia
Programmation culturelle dans les QPV	40 000	80 %	32 000		8 000
Actions en faveur du développement de l'attractivité et de la dynamique économique et commerciale du CA	137 000	53.32 %	73 050	12 667 (Banque des Territoires)	51 283
Mission mémoire NPNRU	125 000	44 %	55 000	45 000 (ANRU)	25 000
Développement de l'Art Urbain dans les QPV	30 000	80%	24 000		6 000
Etude de faisabilité requalification friches urbaines Saint Joseph	45 000	100 %	45 000		
NPRU : actions pédagogiques et de mise en valeur -démarche réemploi des matériaux	34 550	100%	34 550		
Casa di e scenze : exposition et programme d'activités 2023	49 825	33.8%	16 840.85	23 019.15 (Collectivité de Corse)	9 965
SOUS TOTAL 1	461 375	60.78 %	280 440.85	80 686.15	100 248
INVESTISSEMENT					
opération	dépense éligible en € HT	taux d'intervention	subvention DPV (€)	Autres subventions	part financement - Ville de Bastia
Casa di e scenze : exposition et achat de matériels 2023	61 250	33.8%	20 702.50	28 297.50 (Collectivité de Corse)	12 250
Maîtrise d'œuvre friche ancienne grande barre et rue des Lauriers - NPNRU	120 000	80%	96 000		24 000
Travaux centre social François Marchetti	300 000	30 %	90 000	150 000 (CAF)	60 000
Travaux de proximité dans les quartiers sud	205 971	80%	164 776.80		41 194.20
SOUS TOTAL 2	687 221	54.06%	371 479.30	178 297.5	136 131.20
TOTAL DPV 2023 demandée par la Ville	1 148 596	56.76%	651 920.15	258 983.65	236 379.20

Il est précisé :

- que l'action « travaux au sein du centre social François Marchetti » bénéficie d'un cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Corse (délibérations du 09/04/2021 -2021/AVRIL/01/09 et du 17/12/2021 – 2021/DEC/01/09)
- que les actions concernant la Casa di e scenze bénéficient d'un cofinancement de la Collectivité de Corse à hauteur de 46.2% (délibération du 26/01/2023 2023/JAN/01/06)
- que la communauté d'agglomération de Bastia a également déposé des demandes de financement au titre de la DPV 2023

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les projets (contenu, coût prévisionnel) proposés en 2023 au titre de la Dotation Politique de la Ville, soit 11 projets au total dont 7 en fonctionnement et 4 en investissement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements correspondants de la Dotation Politique de la Ville 2023.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions attributives de subvention DPV 2023 correspondants, ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.